

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération

N° 25.060.1

En exercice ... 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES

**STEP MIXTE DE NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE - PROJET DE
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LES SOCIÉTÉS DU
GROUPE REFRESCO - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 10 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Brigitte SOULET.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 10 avril 2025

STEP mixte de NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE – Projet de protocole transactionnel avec les sociétés du groupe REFRESCO – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 24.114.3 du 21 mai 2024 portant résiliation pour motif d'intérêt général du bail emphytéotique administratif liant la Communauté de communes La Domitienne et la société REFRESCO ;

Vu la requête de la société REFRESCO France et de la société J&C enregistrée auprès du Tribunal administratif de Montpellier le 26 juin 2024 ;

Vu le titre de recettes émis par la Communauté de communes La Domitienne le 20 novembre 2024 à l'encontre de la société J&C ;

Vu l'opposition à titre exécutoire formée par la société J&C auprès du Tribunal administratif de Montpellier le 20 janvier 2025 ;

Vu le projet de protocole transactionnel ci-annexé ;

Considérant que par délibération n° 24.114.3 du 21 mai 2024, le Conseil communautaire a acté la résiliation pour motif d'intérêt général du bail emphytéotique administratif qui liait la Communauté de communes La Domitienne à la société REFRESCO ; que cette résiliation a mis fin à la mise à disposition des parcelles sur lesquelles a été construite la STEP mixte de Nissan-Lez-Ensérune, et a entraîné la résiliation de la convention qui régissait les relations entre l'intercommunalité et la société en charge de l'exploitation de celle-ci ;

Considérant que la résiliation pour motif d'intérêt général a généré un double contentieux de la part de la société, en référé d'une part, au fond d'autre part ; que la société a été intégralement déboutée du référé qu'elle avait introduit fin juin 2024 ; que le recours au fond est néanmoins toujours actif ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne a émis le 20 novembre 2024 un titre de recettes d'un montant de 414 568 € à l'encontre de la société J&C ; que cette somme a été identifiée dans un rapport d'expertise pour réaliser un audit de l'équipement cofinancé par les deux parties comme correspondant au montant des investissements qu'il convenait que la société dépense pour atteindre le « bon état de réparation de toute nature » et selon les normes et usages de l'époque ;

Considérant que les sociétés REFRESCO et J&C et la Communauté de communes se sont rapprochées afin de convenir d'un protocole transactionnel pour mettre fin à leur différend ; que le projet de protocole, ci-annexé, a pour objet de mettre fin de manière définitive et irrévocable, sans restriction, ni réserve au litige qui les oppose ; que les principales caractéristiques de ce protocole sont :

- le versement par la société J&C d'une somme de 350 000 € à la Communauté de communes La Domitienne ;
- l'abandon réciproque de l'ensemble des titres, recours, procédures et autres prétentions ;
- l'extinction du contentieux ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de protocole transactionnel ci-annexé à conclure avec les sociétés REFRESCO et J&C.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le protocole à intervenir.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

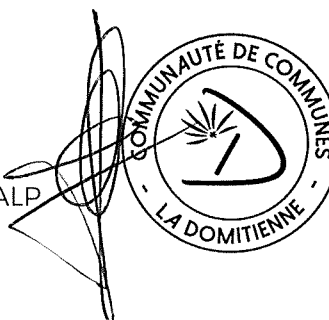
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

The image shows a handwritten signature of Alain CARALP in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a double border. The outer border contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "LA DOMITIENNE" at the bottom, separated by small dashes. The inner circle features a stylized logo consisting of a sunburst or star-like shape above a curved line.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le

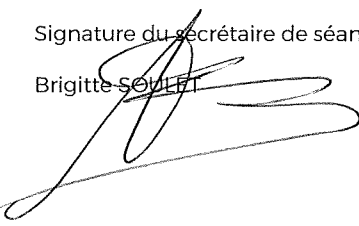
28 AVR. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

29 AVR. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Brigitte SOULIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "Brigitte SOULIER". The signature is fluid and extends across the line of the name.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_06